



VERS UNE SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL D'ENGAGEMENT : L'AAE RENFORCE SES DEFENSES FACE AUX MENACES HYBRIDES

LA DERNIERE FORMATION SPECIALISEE (FS) DU RESEAU AAE DE LA MANDATURE PRESIDEE PAR LE GCA HIRTZ S'EST TENUE LE 18 MARS 2026.

ARMÉE DE L'AIR
ET DE L'ESPACE

À la suite des déclarations liminaires, le directeur a repris les orientations exprimées par le CEMMA concernant l'évolution du contexte sécuritaire et opérationnel. Selon lui, les armées doivent se préparer, dans les trois à quatre prochaines années, à un possible « choc » lié à l'évolution des menaces pesant sur les entreprises de l'air.

Les risques identifiés concernent l'ensemble des sites de l'Armée de l'air et de l'espace et concernent des menaces hybrides de toute nature : cyberattaques, actes malveillants, risques NRBC, menaces pyrotechniques ou encore attaques visant les infrastructures stratégiques. L'objectif affiché est d'anticiper ces menaces, de les contrer et de limiter leurs effets sur les capacités opérationnelles.

Dans ce contexte, l'AAE a engagé une transformation globale de son approche en matière de santé et sécurité au travail (SST). L'objectif est désormais de disposer : d'une SST adaptée au temps de paix mais également d'une SST dite « d'engagement », capable de répondre aux exigences d'un contexte opérationnel dégradé ou de conflit majeur.

L'AAE a indiqué qu'en phase d'engagement, certaines dérogations aux règles habituelles de SST pourraient être envisagées afin de répondre aux impératifs opérationnels. C'est dans cette logique qu'a été introduite la démarche de Gestion des Risques des Opérations (GRO).

La **CFDT** sera particulièrement vigilante au respect du droit des agents afin d'éviter tout

abus mettant en péril le personnel civil par dérogation à la réglementation en vigueur.

Le GRO consiste à identifier les dangers susceptibles de perturber le fonctionnement des organisations : erreurs humaines, défaillances techniques, cyberattaques, accidents, problématiques organisationnelles ou encore risques industriels. Elle vise ensuite à mettre en œuvre des mesures de prévention, de contrôle et de réaction afin d'assurer la continuité des activités, la sécurité des personnels ainsi que le maintien des capacités opérationnelles.

Cette démarche permet également, dans certaines situations, de sortir du cadre réglementaire habituel tout en conservant un encadrement destiné à protéger les agents et les structures.

L'AAE se considère aujourd'hui dans une phase de transition visant à préparer les forces à un conflit majeur tout en mettant en place, dès les temps de paix, des barrières de sécurité renforcées, notamment dans les domaines pyrotechnique et nucléaire, étant particulièrement exposées à ce type de menace. Le risque chimique est également intégré dans cette réflexion.

Afin d'accompagner cette transformation, l'AAE estime que l'organisation SST des sites de l'Air doit évoluer. De nouvelles missions devraient ainsi leur être confiées par les BPEI, venant compléter et renforcer leurs activités actuelles dans un contexte d'évolution des enjeux opérationnels, environnementaux et sécuritaires très changeant.



DÉFENSE

VERS UNE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL D'ENGAGEMENT : L'AAE RENFORCE SES DEFENSES FACE AUX MENACES HYBRIDES

Cette montée en responsabilité s'inscrit dans une volonté d'adapter les structures et les compétences aux nouvelles exigences de l'AAE. Un plan de charge va alourdir le fonctionnement des BPEI.

Le DRH-AAE a également pointé un manque de cohérence entre le format actuel des BPEI et les missions réellement assurées sur les bases aériennes. Un redimensionnement structurel est donc envisagé, tenant compte des ressources humaines disponibles, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La **CFDT** prend acte de la reconnaissance, par le DRH-AAE, du manque de cohérence entre le format actuel des BPEI et les missions réellement exercées sur les bases aériennes. Toutefois, un simple redimensionnement structurel ne pourra répondre durablement aux enjeux sans un renforcement réel des effectifs et une répartition équilibrée de la charge de travail.

Les personnels sont déjà fortement sollicités, et l'ajout de nouvelles missions ne peut reposer uniquement sur leur implication ainsi que sur leur sens du devoir. L'AAE mise aussi sur son personnel militaire pour armer les BPEI.

La **CFDT** s'interroge sur la capacité de l'AAE à former efficacement les personnels militaires appelés à rejoindre les BPEI. À ce jour, il n'existe pas de spécialité de préventeur au sein de l'AAE, alors même que les domaines concernés exigent des compétences techniques, réglementaires et opérationnelles de plus en plus pointues.

L'AAE doit revoir sa stratégie pour ces personnels, car, pour la **CFDT**, le manque de formation et de compétences peut mettre en difficulté les personnels en place.

Le format minimal envisagé pour un BPEI serait : 1 chef BPEI de catégorie A, 1 chargé de protection de l'environnement de catégorie B et 1 conseiller incendie issu du personnel militaire.

Dans ce cadre, l'AAE a sollicité le SRHC afin :

- De créer une pyramide de 5 postes de chefs BPEI en catégorie A ;

- De requalifier 7 postes de chargés d'environnement de catégorie B en catégorie A ;
- De requalifier 1 poste de catégorie C en catégorie B.

Cette manœuvre RH aurait toutefois des conséquences importantes selon les sites. La Base aérienne 705 de Tours serait la principale perdante, avec une suppression de 5 postes civils. À l'inverse, la BA 115 d'Orange bénéficierait d'une augmentation de ses effectifs, avec la création de 3 postes d'agents civils et d'un poste de personnel militaire.

D'autres bases, comme les BA 105 d'Évreux, BA 117 de Paris, BA 181 de Saint-Denis de la Réunion et BA 709 de Cognac, devraient également connaître une hausse de leurs effectifs en personnel civil.

À ce jour, l'AAE reste dans l'attente de la décision du SRHC concernant cette réorganisation RH.

Dans l'attente de la décision du SRHC, la **CFDT** sera intransigeante quant à la bonne application du Plan d'Accompagnement des Transformations (PAT) dans l'accompagnement de ces transformations.

Compte tenu du contexte géopolitique et de la préparation à un conflit de haute intensité, l'AAE a annoncé une révision de sa politique relative aux Risques Psychosociaux (RPS) ainsi qu'aux Troubles Psychosociaux (TPS). Ces risques sont désormais intégrés au plan d'action Santé, Sécurité et Travail (SST) de l'AAE.

Plusieurs mesures ont été mises en place, comme la création d'un mémento ainsi que la rédaction d'une note n° 500363/ARM/EMAAE/OGNS relative à la « Prévention des RPS et traitement des TPS au sein de l'AAE ».

La **CFDT** se félicite de cette prise en compte de tous les risques et de la mise en place d'une meilleure communication sur le sujet auprès de ses personnels. Elle estime que cette communication ne doit pas se limiter aux écrits ou aux e-mails, mais qu'elle doit également inclure des moments de dialogue avec tous les agents, afin de garantir une compréhension complète des enjeux.

ARMÉE DE L'AIR
ET DE L'ESPACE



D'ÉFENSE

VERS UNE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL D'ENGAGEMENT : L'AAE RENFORCE SES DEFENSES FACE AUX MENACES HYBRIDES

Concernant le risque routier, les chiffres 2024 font état de 29 accidents routiers au sein de l'AAE. Parmi ceux-ci, 79 % sont des accidents de trajet, et près d'un tiers concernent des mobilités douces. L'AAE a toutefois reconnu que les remontées d'informations provenant des sites Air demeurent insuffisantes et que cette situation est très hétérogène selon les emprises, avec des écarts significatifs.

Cette difficulté se retrouve également dans les statistiques relatives aux accidents du travail. À titre d'exemple, l'AIA de Cuers a déclaré 3 accidents du travail, tandis que

l'AIA de Bordeaux en a déclaré 59 sur la même période.

La **CFDT** a souligné la nécessité d'améliorer la remontée et la centralisation des données, afin de permettre une exploitation plus fine, plus cohérente et plus fiable des résultats au niveau central. Face à cette problématique, l'AAE est en train de mettre en place le SI PréMaiRis, car il existe un vrai besoin de Retour d'Expérience (RETEX). Il est actuellement déployé sur la base de Villacoublay ; la formation des agents est prévue pour fin mai 2026. Il devrait être déployé dans toute l'AAE par la suite.

En conclusion, cette dernière Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration (CSA) de réseau de la mandature a, une nouvelle fois, permis à l'équipe CFDT de défendre les conditions de travail des agents de l'AAE.

La CFDT s'est, durant toute la mandature, impliquée dans cette instance. En décembre 2026, de nouvelles élections auront lieu, et la CFDT compte sur vous pour voter massivement pour les candidats CFDT !

**ARMÉE DE L'AIR
ET DE L'ESPACE**

Paris, le 29 mai 2026 ●

D'ÉFENSE